

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 11 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Excusés : 4

Absent : 1

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Francis ROBIN, Mme Mélanie TASSIER, M. Jérôme ELLION, M. Franck SOURY, Mme Pascale ROBYN, Mme Nathalie BERGERON, M. Cyril DARDILLAC, M. Christophe L'HERMITE, Mme Alice DUPONT.

EXCUSÉS : M. Patrick AUGRIS, Mme Myriam BZDRENGA, Mme Aurélie CRON, Mme Marie ARTAUD.

ABSENT : M. Kévin TRICOT.

M. Patrick AUGRIS donne pouvoir à M. Bruno PUYDUPIN.  
Mme Aurélie CRON donne pouvoir à Mme Mélanie TASSIER.  
Mme Myriam BZDRENGA donne pouvoir à Mme Alice DUPONT.  
Mme Marie ARTAUD donne pouvoir à M. Francis ROBIN.

Monsieur Francis ROBIN a été élu secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

01- Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 13 janvier 2026.

02- Point sur les travaux et projets en cours.

**Affaires générales :**

03- Réseau de chaleur mairie - école : adoption de l'avant-projet définitif.

04- Droits de préemption urbain.

05- Bons vacances CPA Lathus.

06- Procédure de modification simplifiée du PLUi.

**Finances :**

07- Vote des Comptes Financiers Uniques 2025.

08- Demande de DETR supplémentaire pour la création du réseau de chaleur mairie et école.

09- Orientations budgétaires 2026.

**Personnels :**

10- Remplacement d'un agent.

11- Questions diverses.

## 01- Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 13 janvier 2026.

Le procès-verbal du mardi 13 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

**Votants : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 02- Point sur les travaux et projets en cours.

### **2.1- Espaces verts, voirie, environnement.**

Monsieur Jérôme ELLION, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

#### **Espaces verts :**

- Travaux de saison :

- La taille dans le bourg (érables et tilleuls de bords de route) est faite.
- À venir : abattage de 8 arbres dangereux sur l'espace public.

#### **Voirie :**

- Travaux d'élagage le long des voiries communales et communautaires :

- En cours jusqu'à la date légale pour l'élagage du 15 mars.
- Au regard de l'arrêt de travail de l'agent en charge de l'élagage et des conditions météorologiques, les travaux dans certains chemins ne pourront être réalisés avant le 15 mars.

- Principaux chantiers impactant la voirie en cours sur la commune (en dehors de ceux programmés par la commune) :

- Route du Chemin des Moutons : poursuite des travaux d'interconnexion de réseaux d'eau potable par Eaux de Vienne SIVEER.
- Route et chemin de La Bichonnerie : une intervention d'urgence sur le réseau électrique enterré a été faite.
- Route et chemin de Juillé à Sazas : les livraisons de matériaux pour la centrale photovoltaïque de Loup Pendut sont annoncées du 16 au 27 février, avec 4 camions par jour.

- Commission voirie de la CCVG du 10 février (principales informations) :

- Le document d'orientation budgétaire (DOB) prévoit 3,4 millions d'€ de travaux en 2026 sur la CCVG.
- Point financier sur les travaux depuis le transfert de voirie communale à la voirie communautaire (2018) :
  - Ratio financier relatif à la voirie communale transférée à l'intercommunalité : pour 1,00 € versé par la commune de Saulgé, il a été réalisé 1,86 € de travaux par la CCVG.
  - Pour Saulgé, 680 068,00 € de travaux réalisés par la CCVG pour une dépense communale de 364 662,00 €.
  - La dépense par la commune consiste en une réduction de l'attribution de compensation liée au transfert de la compétence de voies communales à l'intercommunalité.
  - Pas de travaux d'investissement prévus en 2026 sur la voirie communautaire de la commune de Saulgé.

#### **Environnement :**

- Nuisances liées à la présence d'un élevage canin dans le bourg :

- La mairie a reçu nombre de plaintes relatives aux nuisances sonores, voire olfactives sur la voie publique, liées à cet élevage.
- En 2023, 2024 et 2025 diverses médiations avec une proche de l'exploitant de l'élevage étaient restées sans effets quant à l'arrêt des nuisances.
- La mairie avait contacté en juillet 2025 la Direction Départementale de la Protection des Personnes (DDPP) :
  - Pour signaler les nuisances et les nombreuses plaintes de riverains.
  - Pour demander une vérification de la conformité des installations de cet élevage
- À la suite, une visite de l'élevage a été faite par les services de la DDPP.
- La mairie a été informée d'un arrêté préfectoral du 15 janvier 2026 transmis à l'exploitant de l'élevage, avec mise en demeure de « régulariser la situation

administrative pour la détention de chiens sur le territoire de la commune de Saulgé ».

- Plusieurs « non conformités significatives » sont relevées dans cet arrêté, notamment à propos des nuisances sonores.
  - La question des nuisances sonores n'est pas l'objet spécifique de l'arrêté, mais l'exploitant de l'élevage est mis en demeure :
    - « Soit de réduire le nombre de chiens sur le site d'élevage à moins de 10 animaux de plus de 4 mois ».
    - « Soit de procéder au dépôt d'une déclaration complète et recevable au titre des installations classées pour l'environnement (ICPE) ».
- L'exploitant devait faire connaître son choix à la Préfecture dans le mois suivant la notification de l'arrêté.

## 2.2- Bâtiments, réseaux, urbanisme, équipements :

Monsieur Francis ROBIN, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

### Bâtiments :

- Chauffe-eau des vestiaires du stade et du local de l'AJS :
  - Cet appareil au gabarit spécifique de 500 litres est tombé en panne le 10 janvier (casse des résistances électriques).
  - Le remplacement a été fait le 28 janvier par l'EI Damien Landreau pour un coût de 2 230,00 € HT (conforme au devis).
- Contrôle des installations gaz :
  - Obligation légale annuelle réalisée par la société Socotec.
  - Il a été noté une micro-fuite à la salle Espace 2000 : sans risque, une intervention par une entreprise est prévue en février pour la réparer.

### Équipements :

- Visite de contrôle des jeux sportifs et jeux pour enfants :
  - Obligation légale annuelle réalisée par la société SOLEUS.
  - Quelques points bloquants pour des équipements ont été relevés :
    - Buts de stade de football : la mise en conformité a été réalisée.
    - Filet d'escalade d'un des jeux pour enfants : jeu mis hors service et travaux en cours.
- Suivi de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) :
  - Pour rappel : l'ADAP est une obligation légale incombant aux collectivités.
  - Visite de suivi par la direction départementale de protection des personnes (DDPP) le 20 janvier.
  - Quelques petits travaux sont à prévoir, dont l'accès principal à l'église, en mars et avril.
- Parcours :
  - Projet préparé par le Conseil Municipal des Jeunes, avec l'installation d'appareils elliptiques, déjà en place, et d'éléments bois.
  - Les appareils elliptiques ont été mis en place en 2025.
  - Les éléments bois sont en cours d'installation par l'entreprise Bois Debout.
  - Le bilan financier de cette partie de l'opération « requalification de l'aire de loisirs », inscrite à l'investissement du budget général, devrait s'établir comme tel :

Dépenses HT		Recettes	
- Achat appareils elliptiques	5 910,00 €	- Ministère de la Jeunesse et Sports	9 860,00 €
- Pose appareils elliptiques	134,40 €	(subvention attendue mais non	
- Achat appareils bois	5 622,50 €	inscrite au budget 2025 – 80 % du	
- Pose appareils bois	658,85 €	total HT).	
		- Fonds propres	2 465,75 €
<b>Total</b>	<b>12 325,75 €</b>	<b>Total</b>	<b>12 325,75 €</b>

### 2.3- Affaires scolaires, vie associative, manifestations :

Madame Mélanie TASSIER, Adjointe en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

#### Affaires scolaires :

- Structuration scolaire du territoire souhaitée par l'éducation nationale (EN) :
  - Pour rappel : dans son courrier du 13 juin 2025, la Directrice Académique des Services de l'EN (DASEN) invite la commune à réfléchir à un « rapprochement de son école auprès de celle de Lathus » à terme.
  - Pour rappel : le Conseil Municipal s'est opposé à cette perspective de rapprochement.
  - Pour rappel : la commune s'est rapprochée des municipalités et écoles de Lathus-Saint-Rémy et de Sillars pour amorcer un travail en réseau visant à lutter contre l'isolement des élèves et enseignant.es dans les petites écoles, argument avancé par la DASEN (dans son courrier du 13 juin 2025).
  - Une réunion du réseau a eu lieu le 3 février :
    - Les 3 municipalités et écoles étaient représentées.
    - Les 3 APE ont souhaité rejoindre le réseau et seront invitées aux prochains échanges
    - 2 actions en réseau ont été discutées et adoptées :

Carnaval des 3 écoles à Sillars	Vendredi 3 avril en matinée	- Chaque école crée des déguisements liés à un de ses thèmes de l'année. - Préparations en classe et lors des TAP. - Pique-nique à la suite du défilé.
Venue de l'artiste voyageuse Aurélia BRIVET dans chacune des 3 écoles	Les jeudi 23 et vendredi 24 avril	- Diffusion du documentaire et échange direct sur son périple à vélo et en famille en Amérique du sud. - échanges avant et après les interventions entre les écoles par le biais des moyens numériques. - Intervention dans le cadre du second festival Pédaler ses vacances à Saulgé le dim. 26 avril.

#### Vie associative et manifestations :

- Bilan des manifestations (depuis le dernier Conseil Municipal) :

Samedi 24 janvier	Théâtre avec Les P'tites têtes de litotes	80 personnes
Dimanche 1 <sup>er</sup> février	Concours de puzzle à 4 mains (OSS97)	40 duos
Samedi 7 février	Soirée tête de veau (comité des fêtes)	115 personnes

- Manifestations à venir (jusqu'au prochain Conseil Municipal) :

Samedi 21 février	Loto de l'APE	20h00, Espace 2000
Dimanche 1 <sup>er</sup> mars	Concert de La Pause Musicale	15h30, Espace 2000
Samedi 14 mars	Couscous de l'AJS	19h30, Espace 2000

- Assemblées Générales d'associations :

Club Photo Vidéo de Saulgé	Mercredi 14 janvier	- Bureau inchangé. - Prévisionnel d'activités 2026 : rencontres des membres 1 fois / mois, couverture des événements locaux, (à confirmer) soirée diaporama.
Comité des Fêtes	Dimanche 18 janvier	- Renouvellement du bureau : Pascale ROBYN Présidente, Mélanie TASSIER, trésorière. - La municipalité remercie les membres sortants du bureau et du Conseil d'Administration, autour de Daniel ARLOT, pour leur investissement efficace durant plusieurs années. - Prévisionnel d'activités identique en 2026.

Saulgé Transport Solidaire	Jeudi 22 janvier	- Bureau inchangé. - Activités 2025 : 32 bénéficiaires de transports. 181 déplacements (156 à Montmorillon et 139 pour raisons médicales). 21 chauffeuses et chauffeurs.
Donneurs de Sang Bénévoles Montmorillon / Saulgé	Samedi 24 janvier	- Bureau inchangé. - Calendrier des collectes à Montmorillon : la prochaine aura lieu le 27 mars.

- 80 ans de l'AJS : l'association les fêtera le samedi 27 juin.

#### **2.4- Communication, tourisme :**

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe l'Assemblée qu'il n'y a pas de points particuliers à évoquer sur ces sujets.

#### **2.5- Finances, personnels, social, économie :**

Monsieur Bruno PUYDUPIN le Maire informe l'Assemblée que :

##### **Finances :**

- Information sur l'exonération de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) :

- La THLV concerne les logements à usage d'habitation non meublés et vacants depuis au moins 2 ans.
- La THLV est mise en place par délibération de la commune : elle a été instaurée en 2018 à Saulgé.
- La THLV est un levier fiscal incitatif pour que les propriétaires remobilisent leur bien vacant afin de le remettre sur le marché (location ou vente avec ou sans travaux).
- À noter que les résidences secondaires meublées, ne sont pas soumises à la THLV.
- L'exonération de la THLV est prévue « lorsque la vacance du logement est indépendante de la volonté de son propriétaire ou s'il ne peut pas être occupé dans des conditions normales :
  - Logement vacant indépendamment de votre volonté (par exemple, logement mis en location ou en vente au prix du marché, mais ne trouvant pas preneur ou acquéreur).
  - Logement occupé plus de 90 jours de suite (3 mois) au cours des 2 années précédentes
  - Logement nécessitant des travaux importants pour être habitable (par exemple, réfection complète du chauffage). En pratique, le montant des travaux doit dépasser 25 % de la valeur du logement ».
  - Modalités pour exonérer de la THLV sur la commune : en cas de demande par un propriétaire, un agent communal va constater l'état du bien avec celui-ci.

##### **Personnels :**

- Absences d'agents titulaires :

- L'arrêt de l'agent en charge de la garderie et de l'entretien des locaux se poursuit jusqu'au 12 avril.
- L'arrêt de l'agent en charge de l'entretien de la voirie s'est poursuivi jusqu'au 30 janvier.

##### **Social, économie :**

- Relance du commerce communal :

- Partie restauration : la Ferme d'Ayana souhaite ne pas renouveler le bail précaire à son échéance du 30 juin 2026.

- Partie épicerie :
  - L'Agence des Territoires de la Vienne (AT86) a pu apporter des précisions sur les types de baux possibles pour que l'association Au rendez-vous Saulgéen développe son projet d'épicerie participative
  - Le travail sur le type de bail le plus adapté pour les deux parties doit se poursuivre.
- Voyage à Téterchen du 13 au 17 mai :
  - L'association La Saulterchen organise une réunion pour préparer le voyage le samedi 14 février (10h30, salle des activités).
  - Une réflexion sur le cadeau de la municipalité de Saulgé à celle de Téterchen est à mener rapidement.
- City-c : Conformément aux conditions générales de l'application City-C, dont la date anniversaire est fixée au 1<sup>er</sup> juin, il est nécessaire de procéder à sa résiliation au plus tard le 1<sup>er</sup> mars (soit trois mois avant échéance) ; un courrier recommandé avec accusé de réception sera adressé en ce sens. À partir du 1<sup>er</sup> juin, la commune adhèrera à l'application Intramuros, mise en place gracieusement par la CCVG.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante du don d'un tableau ayant appartenu à Madame Christine PAILLER, ancienne restauratrice de la commune aujourd'hui décédée. Ce tableau, réalisé à l'époque par un ancien habitant de la commune, a été offert à la collectivité par les filles de Madame PAILLER, à la condition qu'il soit exposé en mairie. Il a été accroché dans les locaux de la mairie conformément à cette demande.

### **03- Réseau de chaleur mairie - école : adoption de l'avant-projet définitif. Délibération 2026-05.**

Vu la délibération n° 2025-76 date du 12 novembre 2025 approuvant l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour la création d'un réseau de chaleur mairie et école,

Vu la présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) réalisée par la société ITES, domiciliée ZA Beausoleil, Hôtel d'entreprises à Vouillé (86190),

Considérant que le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 253 150,00 € HT selon le montant prévisionnel des travaux conformément au tableau ci-dessous :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Lot 1</b> – VRD, tranchée réseau de chaleur	49 000,00 €	<b>DETR</b> (acquise) 38,57 %	97 645,00 €
<b>Lot 2</b> – Gros œuvre	58 300,00 €	<b>CCRT</b> (contractualisation ADEME / Département / CCVG en cours) 9,87 %	25 000,00 €
<b>Lot 3</b> – Menuiseries extérieures bois et métalliques	5 700,00 €	<b>DETR</b> supplémentaire (4,52 %)	11 452,00 €
<b>Lot 4</b> – Ouvrages de plaques de plâtres, menuiserie intérieure bois, plafonds suspendus, peinture, sols souples	4 800,00 €	<b>Fonds de concours CCVG</b> (3,95 %) <b>Fonds Propres</b> (43,07 %)	10 000,00 € 109 053,00 €
<b>Lot 5</b> – Chaufferie à bois déchiqueté	135 350,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>253 150,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>253 150,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider l'Avant-Projet Définitif (APD) relatif au projet de création d'un réseau de chaleur école/mairie tel que présenté ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Votants : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **04- Droits de préemption urbain.**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens cités ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AC 113, située au Moulin des Dames d'une superficie de 159 m<sup>2</sup>.
- Parcelle cadastrée AC 116, située au Moulin des Dames d'une superficie de 316 m<sup>2</sup>.
- Parcelle cadastrée AC 118, située au Moulin des Dames d'une superficie de 369 m<sup>2</sup>.
- Parcelle cadastrée AB 2, située rue des Augustins d'une superficie de 4 615 m<sup>2</sup>.
- Parcelle cadastrée AB 13, située rue des Augustins d'une superficie de 2 525 m<sup>2</sup>.
- Parcelle cadastrée AM 12, située à Beumène d'une superficie de 2 313 m<sup>2</sup>.

#### **05- Bons vacances CPA Lathus. Délibération 2026-04.**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec la CCVG, pour favoriser l'accès aux enfants de 6 à 16 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA LATHUS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise à signer la convention de partenariat avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50,00 €, pour chaque séjour au CPA.
- Accepte de rembourser la part communale des bons-vacances à la CCVG.

**Votants : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **06- Procédure de modification simplifiée du PLUi.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a engagé une procédure de « modification simplifiée » de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Monsieur le Maire précise que cette procédure concerne des modifications ne nécessitant pas d'enquête publique.

La commune de Saulgé est concernée par trois points :

- Le changement de destination de sept bâtiments ;
- La suppression d'une zone de Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) ;
- La situation d'un emplacement réservé.

Après réflexion, le Conseil municipal décide :

- De valider les sept changements de destination présentés ;
- De mettre fin au STECAL ;
- De maintenir l'emplacement réservé n° 97 situé dans le bourg ;

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

#### **07- Vote des Comptes Financiers Uniques 2025.**

En raison de l'indisponibilité Nationale de l'application HÉLIOS, consécutive à un incident technique signalé par la Direction Générale des Finances Publiques, les comptes financiers uniques 2025 des différents budgets n'ont pu être présentés au vote et ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

#### **08- Demande de DETR supplémentaire pour la création du réseau de chaleur mairie et école. Délibération 2026-06.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2024-07 du 23 janvier 2024, la mairie a sollicité une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'un réseau de chaleur bois-énergie pour l'école et la mairie.

Considérant que, depuis l'attribution de la DETR, le projet a évolué et a connu des surcoûts.

Considérant que ces surcoûts s'élèvent à la somme de 28 629,74 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les surcoûts de l'opération pour un montant de 28 629,74 € HT.
- D'adopter le plan de financement actualisé des surcoûts comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<b>Tranche 1 :</b> - Acquisition foncière d'une grange (local chaufferie) : 14 196,74 €  - En 2025, diagnostics préalables : • EG SOL 1 600,00 € • ETUDIS 2 575,00 € • ADICEA 1 220,00 €	19 591,74 €	DETR (acquise en 2024) 35,80 %  CCRT (principe acquis en attente du dépôt de dossier : sur devis non signés à l'issue de la consultation des entreprises) 9,17 %	97 645,00 €  25 000,00 €
<b>Tranche 2 :</b> <b>Lot 1 – VRD, tranchée réseau de chaleur</b>	49 000,00 €	ACTIV 3 (acquise en 2024) 3,97 %	10 825,00 €
<b>Lot 2 – Gros œuvre</b>	58 300,00 €	CCVG (fonds de concours 2023-2026 acquis en attente du dépôt de dossier : sur devis non signés à l'issue de la consultation des entreprises) 3,67 %	10 000,00 €
<b>Lot 3 – Menuiseries extérieures bois et métalliques</b>	5 700,00 €		
<b>Lot 4 – Ouvrages de plaques de plâtres, menuiserie intérieure bois, plafonds suspendus, peinture, sols souples</b>	4 800,00 €	DETR (supplémentaire) 4,20 %	11 452,00 €
<b>Lot 5 – Chaufferie à bois déchiqueté</b>	135 350,00 €	Autofinancement 43,20 %	117 819,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>272 741,74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>272 741,74 €</b>

- De solliciter auprès de l'État une subvention complémentaire au titre de la DETR d'un montant de 11 452,00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Votants : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **09- Orientations budgétaires 2026.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les orientations budgétaires pour l'année 2026. Il expose également les excédents et déficits constatés à l'issue de l'exercice 2025 pour chacun des budgets de la commune. Ces différents budgets seront votés lors de la prochaine séance.

### **10- Remplacement d'un agent.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'agent en charge de l'entretien de la voirie a enchaîné plusieurs arrêts de travail.

La délibération n° 2025-66 du 12 novembre 2025 autorise « le recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles ». Malgré cette délibération, il convient d'informer et de consulter le Conseil Municipal en cas de recrutement d'un agent contractuel.

Compte-tenu que l'arrêt de travail de l'agent en charge de l'entretien de la voirie a pris fin, il n'y a donc pas besoin de procéder au recrutement d'un agent contractuel.

## 11- Questions diverses.

**11-1** La prochaine réunion du Conseil municipal auront lieu :  
- Mardi 10 mars 2026 à 18h00.

**11-2** La végéterie sera désormais ouverte un mercredi sur deux. Une communication à ce sujet sera affichée afin d'informer les usagers.

**11-3** Madame Alice DUPONT, conseillère municipale a exprimé ses inquiétudes concernant l'application de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), notamment en ce qui concerne la suppression des places de stationnement situées à proximité des passages piétons.

La séance est levée à 21h52.

**Le Secrétaire,**



**Francis ROBIN.**

**Le Maire,**



**Bruno PUYDUPIN.**